

Demande de Permis d'aménager / Permis de construire

Autre permis de construire

Identité du ou des demandeurs

Identité : [Dénomination] ALPHA - [Raison sociale] SA

Numéro Professionnel : 30321551100021

Type de société : Société par actions simplifiée

Adresse email : sebastien.valroff@veolia.com

Représentant : Monsieur BRIGHENTI ALAIN

Téléphone : 0618992726

Adresse : 1 RUE HENRIETTE GALLE GRIMM 54000 NANCY Pays : France

Complément d'adresse : BATIMENT O'RIGIN Code INSEE 54395

 Vous acceptez de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration

Correspondant

Identité : [Dénomination] amearchitecture - [Raison sociale] AME ARCHITECTURE

Numéro Professionnel : 4790777370001

Type de société : Société à responsabilité limitée

Adresse email : amegrandsudbet@icloud.com

Représentant : Monsieur CHARON CHRISTIAN

Téléphone : 0952021429

Adresse : 39 AV PIERRE 1er de SERBIE 75008 PARIS 08 Pays : France

Complément d'adresse : Code INSEE 75108

 Vous acceptez de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration

Le terrain

Adresse du (ou des) terrain(s)

Adresse : ROUTE DE MOSHEIM 67560 ROSHEIM

Complément d'adresse : ZI SANDGRUBE

Superficie totale du terrain (m²) : 98520

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m ²)	Observation	Partielle
1	23	203	98520		Non

Situation juridique du terrain

À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle

- Création d'un espace public

À remplir pour une demande concernant un lotissement

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés : Non
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation : Non

À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante : Non

À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

Architecte

- Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire

Identité : CHARON CHRISTIAN
Adresse : 39 AV. PIERRE 1ER DE SERBIE 75008 PARIS 08
Complément d'adresse : Code INSEE 75108
N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : S06262PC000207481
Conseil Régional : ILE DE FRANCE
Téléphone : 0952021429
Adresse email : administration.ame@icloud.com

Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante
- Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Les travaux consistent : à la création de 2 auvents, la création d'une cuve incendie , la création d'un local sprinkler et un local pompe, et l'agrandissement du local TGBT.

Informations complémentaires

Répartition du nombre total de logements créés par type de financement

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, précisions

Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation

Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces

Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé

Les travaux comprennent notamment

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif

Transport Enseignement et recherche Action sociale Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

Construction périodiquement démontée et ré-installée

Stationnement

Destination des constructions et tableau des surfaces

Destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée	Surface créée par changement de destination	Surface supprimée	Surface supprimée par changement de destination	Surface totale
Bureaux	543					543
Industrie	2770	66				2836
Surfaces totales (m²)	3313	66	0	0	0	3379

À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Votre projet nécessite-t-il des démolitions ? : Non

Participation pour voirie et réseaux

Informations pour l'application d'une législation connexe

Nature des travaux envisagés

- Porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- Porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- Fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- Porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- Déroge à certaines règles de construction et met en oeuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- Relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)
- Se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- Se situe dans les abords d'un monument historique

Pour un permis d'aménager un lotissement

- Je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental
- Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte ou qu'un paysagiste-concepteur a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental

Le professionnel sollicité est un : Paysagiste concepteur

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions

Surface taxable totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (m ²) :	66
Surface taxable créée des parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale, ainsi que des locaux clos et couverts à usage de stationnement non situés dans la verticalité du bâti (m ²) :	0
Surface taxable créée des locaux clos et couverts à usage de stationnement situés dans la verticalité du bâti (m ²) :	0
Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) (m ²) :	0

Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (m ²)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (m ²)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes				
Locaux à usage d'hébergement et leurs annexes	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

Extension de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créés	Surfaces créées hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (m ²)	Surfaces créées stationnement non situées dans la verticalité du bâti (m ²)	Surfaces créées stationnement situées dans la verticalité du bâti (m ²)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² : Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes				
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		66		
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique				
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public				
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation				
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres				
		Surfaces créées		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale				

Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers :	Non
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques :	Non

Autres renseignements

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Code	Description	Fichiers
PC01	Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-37 a) du code de l'urbanisme]	VEOLIA_ROSHEIM_PC01_221208_IndA.pdf
PC02	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	VEOLIA_ROSHEIM_PC02.1_221208_IndA.pdf VEOLIA_ROSHEIM_PC02.2_221208_IndA.pdf VEOLIA_ROSHEIM_PC02.3_221208_IndA.pdf
PC03	Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	VEOLIA_ROSHEIM_PC03.1_221208_IndA.pdf VEOLIA_ROSHEIM_PC03.2_221208_IndA.pdf
PC04	Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	VEOLIA_ROSHEIM_PC04_221208_IndA.pdf
PC05	Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	VEOLIA_ROSHEIM_PC05.2_221208_IndA.pdf VEOLIA_ROSHEIM_PC05.1_221208_IndA.pdf VEOLIA_ROSHEIM_PC05.3_221208_IndA.pdf VEOLIA_ROSHEIM_PC05.4_221208_IndA.pdf

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Code	Description	Fichiers
A fournir uniquement si votre projet se situe dans un périmètre n'ayant pas fait l'objet d'un permis d'aménager		
PC06	Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]	VEOLIA_ROSHEIM-PC06_ROSHEIM_221201.pdf
PC07	Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	VEOLIA_ROSHEIM-PC0708_ROSHEIM_221201.pdf

Pièces complémentaires à joindre si votre projet comporte des constructions

Code	Description	Fichiers
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP)		
PC40	Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	VEOLIA_ROSHEIM_PC40_221208_IndA.pdf